

# **RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ÉCOLE DE TAILLECOURT**

Le règlement départemental des écoles maternelles et élémentaires publiques détermine les droits et les devoirs des enfants et des adultes dans notre école.

Le règlement intérieur de l'École Publique de Taillecourt précise certains points de ce règlement.

**HORAIRES** :      **Matin** : 8h30-11h30.      **Après midi** : 13h30-16h30.

## ***Entrées :***

- Les **élèves de maternelle** sont accueillis **dans la classe** 10 minutes avant l'heure de rentrée et jusqu'à 10 minutes après l'heure de rentrée.
- Les élèves de la **classe de G.S - CP** et les **élèves de l'élémentaire** sont accueillis **dans la cour** 10 minutes avant l'heure de rentrée.
- Ils ne devraient donc pas arriver à l'école **avant 8h20 et 13h20.**

## ***Sorties :***

- **À 11h30 et 16h30 pour toutes les classes.**

## **SORTIE PENDANT LE TEMPS SCOLAIRE**

- Une fois rentrés, il est **interdit** aux élèves de quitter l'école avant l'heure réglementaire, sauf si les parents viennent les chercher en classe.
- Toute demande de sortie de l'enfant durant le temps scolaire devra être **écrite et signée.**  
L'enfant sortira **accompagné** par un adulte responsable légal.

## **ENTRÉES ET SORTIE D'ÉLÈVES**

- L'entrée et la sortie des élèves, non accompagnés, se fait **côté stade,** pour des questions de sécurité et de responsabilités.

## **STATIONNEMENT DES VOITURES**

**Les règles du code de la route doivent être appliquées.**

- Il est conseillé d'utiliser le parking côté stade et les emplacements de stationnement prévus.

## **ABSENCE**

- Toute absence de l'élève doit être justifiée **par écrit pour le primaire** et **oralement pour la maternelle.**
- Les parents sont tenus d'avertir l'école de l'absence d'un enfant dans les plus brefs délais ; l'école devant téléphoner dans les familles des élèves absents.

## **CONSIGNES DE SÉCURITÉ POUR LES RÉCRÉATIONS**

- Les jeux de ballon sont interdits dans la cour sauf jeux à la main dans la partie Ouest de la cour, avec un ballon en mousse. La partie Est de la cour est réservée aux jeunes enfants (maternelle et CP) et aux autres, strictement pour les jeux calmes (élastiques, billes...) et les jeux tracés au sol.
- La terrasse, l'escalier et les structures sportives sont interdits d'accès. Les planches à roulettes et rollers sont interdits.
- L'équipe enseignante rappelle aux parents des enfants de l'école maternelle le danger que peuvent représenter les cordons de serrage des anoraks ; et recommande à ces derniers de les ôter.

## **OBJETS PRÉCIEUX :**

- Montres, bracelets, bijoux de valeur sont à éviter à l'école. Les téléphones portables sont interdits.

## **ASSURANCE**

- Il est demandé aux parents de souscrire une assurance couvrant **les risques subis ou causés** par leurs enfants sous la forme individuelle accidents (sorties scolaires).

## **RENCONTRE AVEC LES ENSEIGNANTS**

- Il est recommandé aux familles de prendre rendez-vous pour tout entretien avec les enseignants.

**Règlement intérieur voté par le Conseil d'École le vendredi 7 Novembre 2008.**